



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 46750

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une préoccupation exprimée par les médecins acupuncteurs regroupés en une association : la FAFORMEC. Ils viennent d'apprendre que la CNAM envisage de modifier rapidement la cotation de l'acupuncture, sans qu'un seul représentant de la profession n'ait été entendu par la commission. La nouvelle nomenclature, prévue pour janvier 2001, réserverait le remboursement de l'acupuncture au domaine de l'antalgie. Au moment où l'acupuncture obtient la faveur des Français, outre son intérêt médical, cette modification de cotation aurait des effets catastrophiques pour la profession. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour ne pas pénaliser injustement cette discipline.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46750

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3079